

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

Vous voulez faire des économies d'énergie ?

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller **FAIRE**

2

Les services publics ne démarchent jamais !

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3

Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4

Ne vous précipitez pas : Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5

Méfiez-vous des offres trop alléchantes !

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6

Si vous avez contracté un crédit,

ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7

Un litige ? Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8

Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?

Contactez la DGCCRF.